

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2015_ 0230

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de
CHAMPS-SUR-MARNE

SEANCE ORDINAIRE DU 18 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre, à 19h00

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 9 décembre 2015 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VACHEZ, Maire de Noisiel

PRESENTS : M. VACHEZ, MME.NATALE, M.SANCHEZ, MME DODOTE, MME TROQUIER, M.VISKOVIC, MME NAKACH, M. TIENG, MME NEDJARI, M. RATOUCHE, MME CAMARA, MME JULIAN, M. FONTAINE, MME DAGUILLANES, MME MONIER, M. NYA NJIKÉ, MME ROTOMBE, M. CALAMITA (arrivé à 19h40), MME COLLETTE, M.BARDET, MME VICTOR, M.DRAME, MME PELLICIOLI, M. KAPLAN, M. KRZEWSKI, MME BOUHENNI, MME KRA,

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES

*Monsieur DIOGO qui a donné pouvoir à Monsieur VISKOVIC,
Monsieur BEAULIEU qui a donné pouvoir à Madame DODOTE,
Madame BEAUMEL qui a donné pouvoir à Madame COLLETTE,
Monsieur MAYOULOU NIAMBA qui a donné pouvoir à Madame TROQUIER,
Monsieur ROSENMANN qui a donné pouvoir à Madame ROTOMBE,
Monsieur CALAMITA qui a donné pouvoir à Madame MONIER jusqu'au point n°1,*

ABSENT : M. Hoang NGUYEN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Patricia PELLICIOLI,

L'installation du nouveau conseiller municipal a été effectuée avant l'examen du point N°1 de l'ordre du jour

Arrivée de Monsieur CALAMITA à 19h40, après le vote du point n°1 de l'ordre du jour.

Point : Installation d'un nouveau conseiller municipal

- suite DEL2015_ **0 2 3 0**
portant sur l'installation d'un nouveau conseiller municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-4 relatif à la démission des conseillers municipaux,

VU les articles L.228 et L.270 du Code Electoral relatifs aux modalités de remplacement du conseiller municipal élu dont le poste est devenu vacant,

CONSIDÉRANT que par lettre du 14 décembre 2015 adressée à Monsieur le Maire de Noisiel, conformément aux dispositions de l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Pierre **TEBALDINI**, élu le 28 mars 2014 sur la liste « **NOISIEL AVENIR** » a présenté sa démission au Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT que cette démission est devenue effective au 14 décembre 2015,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Maire, conformément à l'article L.270 du Code Electoral de pourvoir au remplacement du siège de conseiller municipal devenu vacant par l'installation du candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste concernée,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **PREND ACTE** de la démission de Monsieur Pierre **TEBALDINI** et l'installation de Monsieur **Hoang NGUYEN** né le 13/09/1961 à SAIGON (Vietnam), domicilié 27 rue de l'Art Théâtral à Noisiel, dans ses fonctions de Conseiller Municipal,

- **DIT** que de Monsieur **Hoang NGUYEN** figure ainsi au 33^{ème} rang du nouveau tableau du Conseil Municipal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

D. Vachez

Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le
Publié le 22 DEC. 2015

22 DEC. 2015

DÉPARTEMENT

SEINE ET MARNE

ARRONDISSEMENT

TORCY

COMMUNE :

NOISIEL

Communes de 3 500
habitants et plus

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du conseil municipal

33

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux (art. R. 2121-2 du code général des collectivités territoriales - CGCT).

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste (art. R. 2121-3 du CGCT).

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales (art. R. 2121-4 du CGCT) :

- 1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
- 2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- 3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Un double du tableau reste déposé dans les bureaux de la mairie, de la sous-préfecture et de la préfecture où chacun peut en prendre communication ou copie (R. 2121-4 du code général des collectivités territoriales).

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste
Maire	M.	VACHEZ Daniel	03/10/1946	23 mars 2014	2297
Premier adjoint	M.	DIOGO Anastasio	09/08/1958	23 mars 2014	2297
Deuxième adjoint	Mme	NATALE Pascale	25/06/1959	23 mars 2014	2297
Troisième adjoint	M.	SANCHEZ Gérard	26/09/1953	23 mars 2014	2297
Quatrième adjoint	Mme	DODOTE Annyck	09/04/1973	23 mars 2014	2297
Cinquième adjoint	Mme	TROQUIER Corinne	22/06/1961	23 mars 2014	2297
Sixième adjoint	M.	VISKOVIC Mathieu	07/09/1979	23 mars 2014	2297
Septième adjoint	Mme	NAKACH Eve	24/11/1966	23 mars 2014	2297

Fonction ⁽¹⁾	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste
Conseiller	M.	DRAME Marcus	09/11/1984	23 mars 2014	1309
Conseiller	M.	KRZEWSKI Tadeusz	24/06/1949	28 mars 2014	1309
Conseiller	Mme	BOUHENNI Sonia	11/08/1980	24 novembre 2014	2297
Conseiller	Mme	KRA Lucrèce	30/07/1988	18 mai 2015	1309
Conseiller	M.	NGUYEN Hoang	13/09/1961	18 décembre 2015	1309

Cachet de la mairie :



Certifié par le maire,

A Noisiel, le 18 décembre 2015

D. Tachon